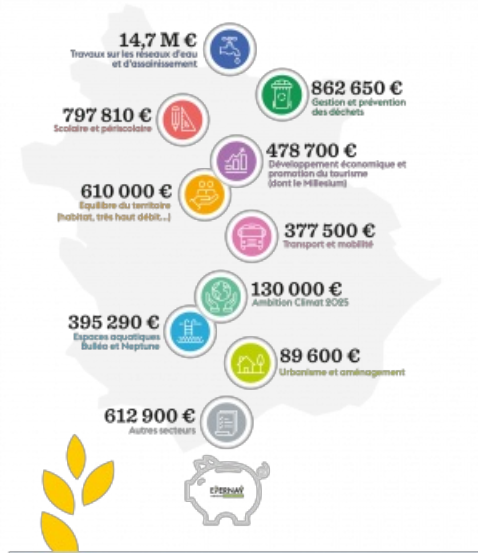
Le budget 2022 d'Epernay Agglo Champagne

Le budget 2022, voté par Epernay Agglo Champagne **s'élève à 92,2 millions d'euros**. Celui-ci est en augmentation de 9,5 millions par rapport à 2021 en raison notamment du recrutement de personnel pour la mise en place de la régie publique de l'Eau potable et le déploiement du programme de réduction des tonnages d'ordures ménagères d'ici à 2030.

Quant au niveau d'investissement, il reste élevé pour continuer à proposer des services de qualité aux usagers. Focus en chiffres sur les nouveaux investissements d'un montant de **19,1 millions d'euros** et répartis comme suit pour 2022 :



54.5 M € : le montant des dépenses de fonctionnement (charges de gestion des services, remboursement de la dette...)

12,9 M € : le montant des charges de personnel (soit 23 % du budget de fonctionnement)

Taux d'imposition 2022 identiques à 2021 :

9,55 % : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

6,61 % : taxe sur le foncier bâti

8,21 % : taxe sur le foncier non bâti

9,2 % : taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

20,94 % : cotisation foncière des entreprises